

Cabinet du Président
tél. 0 801 900 007
(service & appels gratuits)

Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
Ministère des Solidarités et de la Santé
14, Avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Privas, le 14 mai 2020

Monsieur le Ministre,

Je tiens à vous exprimer mon incompréhension à la lecture de la carte des « départements les plus touchés par le COVID 19 » parue ce jeudi 14 mai 2020 et censée servir pour la répartition des primes aux soignants.

Ainsi, en Auvergne-Rhône-Alpes, la Drôme, le Rhône, la Loire et la Haute-Savoie intègrent cette classification mais pas l'Ardèche. A la lecture des chiffres fournis par Santé Publique France ci-joints en annexe, vous comprendrez mon étonnement concernant ce classement.

De fait cette carte des départements les plus touchés est vécue comme une double peine par les Ardéchois.es : celle d'avoir subi ces dernières années un affaiblissement de nos capacités hospitalières et aujourd'hui celle de ne pas pouvoir être reconnu faute de moyens suffisants.

Je souhaite que les primes aux soignants soient versées à l'ensemble du personnel soignant sur l'ensemble du territoire. Toutefois, conscient des difficultés financières dans cette période, si une sélection doit s'opérer il est indispensable qu'elle repose sur des critères objectifs, transparents et conformes à la réalité du terrain. Les chiffres en annexe, ramenés à la population par département, révèlent l'incohérence de la carte telle que présentée actuellement.

Vous admettez donc, Monsieur le Ministre, que mon incompréhension et ma colère sont légitimes. Après ces dernières semaines où l'ensemble des personnels soignants s'est mobilisé pour compenser les défaillances du système de santé manquant de coordination, il est essentiel d'envoyer un signal fort ; ce signal doit passer par une reconnaissance financière à tous les personnels soignants, qu'il s'agisse du secteur hospitalier ou médico-social.

Mais cette reconnaissance doit aussi passer par une refonte structurelle de l'organisation de notre système de santé. L'Ardèche ne peut plus être le parent pauvre d'un système hospitalier dont la rationalisation comptable à l'extrême le pousse aujourd'hui au bord de la rupture.

Ce constat confirme ce que la crise n'a cessé de révéler, à savoir les inégalités territoriales en matière de santé. L'Ardèche subit une désertification médicale dont l'aspect le plus visible reste la carte hospitalière. L'absence d'hôpital support dans le département, la difficulté à organiser une coordination pertinente des établissements et les sous-investissements structurels ont entraîné les territoires, à être en concurrence pour un bien pourtant commun : la santé.

Cette crise a prouvé que nous pouvions débloquer les ressources matérielles et financières pour donner aux soignants les moyens nécessaires pour mener à bien leurs professions. Cela ne peut pas être seulement en période de crise. Pour cela je suis prêt à engager une réflexion à l'échelle départementale. Ce qui ne pourra se faire qu'avec un engagement plein et entier de l'État.

Vous l'aurez compris Monsieur le Ministre, cette carte des départements les plus touchés résonne dans nos territoires comme une injustice. Nous souhaitons pouvoir y remédier et lancer un travail partenarial avec tous les acteurs de la santé pour envisager une politique sanitaire différente.

Convaincu de notre volonté commune de vouloir avancer dans cette direction et garantir à tou.te.s les Ardéchois.es et les Français.es l'accès à un système de santé égalitaire et de qualité, je sais pouvoir compter sur votre soutien.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Président,



Laurent UGHETTO

Chiffres issus de Santé Publique France pour 100.000 habitants au 14 mai 2020 :

	Nombre d'hospitalisations pour 100.000 habitants	Nombre de décès pour 100.000 habitants	Nombre de cas pour 100.000 habitants	Nombre de personnes en réanimation pour 100.000 habitants
Ardèche	36,71	28,15	36,69	1,84
Drôme	14,02	28,44	14,11	1,54
Haute-Savoie	19,92	18,59	19	1,93
Loire	38,44	28,11	40,49	6,02
Rhône	44,03	30,7	43	5,22